

# Votre parcours prépro

## L'essentiel 2018-2019

### Le parcours

		1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
<b>Modules ouvrant droit à ECTS*</b> à valider dans le cadre a) de la prépro b) du certificat *selon les facultés et universités	accompagnement vers le métier d'enseignant	<b>26 h</b>	<b>26h</b>	<b>26h</b>
<b>Modules complémentaires 24h</b> à valider dans le cadre du certificat	Fait religieux	UE de 24h dispensée à la faculté de théologie. A effectuer durant l' <b>une</b> des trois années		
<b>Stages</b> à valider dans le cadre c) de la prépro d) du certificat	en établissement catholique : école, collège, lycée	2 LIEUX de stage, de 3 demi-journées chacun	2 LIEUX de stage, de 3 demi-journées chacun	2 x 2 jours consécutifs ou 8 demi-journées
	en milieu associatif, péri éducatif, spécialisé....	Stage d'exploration éducative d'un minimum de 3 demi-journées à effectuer durant l'une des trois années		
<b>Ecrits</b> Ils sont nécessaires à la validation du parcours	A distance, et en fichier numérisé	1 écrit à rendre au semestre 1 1 écrit à rendre au semestre 2	1 écrit à rendre au semestre 1 1 écrit à rendre au semestre 2	1 écrit à rendre au semestre 1 1 rapport de stage à rendre au semestre 2

## Les stages en établissement scolaire

- Les stages en école, collège et lycée sont à effectuer impérativement dans un **établissement catholique d'enseignement**.  
**N'hésitez pas contacter Chantal LEPRETRE en cas de difficulté**  
[clepretre@ifp-npdc.fr](mailto:clepretre@ifp-npdc.fr)
- Les **conventions** et **attestations** sont à télécharger sur notre site.  
<http://www.ifp-npdc.fr/>
  - Les conventions sont à imprimer en 3 exemplaires et à faire signer des **3 parties avant** chaque stage
  - Il appartient à l'étudiant de **TROUVER SES LIEUX DE STAGE ET DE LES PLANIFIER DES QUE POSSIBLE**
  - **Les attestations** sont à faire signer par l'établissement d'accueil et à nous remettre à l'issue de chaque stage : elles permettent de **valider** le stage.
- Vos **lieux de stage** doivent être choisis en fonction de votre projet mais au moins l'un d'entre eux doit être effectué en 2<sup>nd</sup> degré si vous envisagez d'exercer en 1<sup>er</sup> degré et inversement.

## Le stage d'exploration éducative

- Il est à effectuer en milieu périscolaire (centre aéré-aide /aux devoirs aux enfants en foyer...): le lieu est impérativement à faire valider par Mr DUPRIEZ.  
[ddupriez@ifp-npdc.fr](mailto:ddupriez@ifp-npdc.fr)
- Les **conventions** et **attestations** sont à télécharger sur notre site.  
<http://www.ifp-npdc.fr/>  
**→ ATTENTION :**  
Ne pas confondre la **convention en établissement scolaire** et la **convention de stage d'exploration éducative (Cf. documents sur le site)**.
- Le stage d'exploration éducative est à effectuer **une seule fois** lors de votre parcours, soit en prépro 1, soit en prépro 2 ou en prépro 3.
- Il est validé par un écrit sous forme d'un questionnaire. Cet écrit est à transmettre à Chantal LEPRETRE.
- Les étudiants de prépro 3<sup>ème</sup> année ne l'ayant pas encore effectué doivent rapidement s'en préoccuper car le second semestre mobilise du temps pour le stage en école collège ou lycée ainsi que pour la rédaction du rapport.
- Il est tout à fait possible d'effectuer plusieurs stages d'exploration éducative, quelle que soit leur durée.

## Propositions :

Aide aux devoirs des enfants malades partenariat avec l'hôpital Jeanne de Flandre <b>Contact : Anne DELATTRE</b>	<a href="mailto:delattreanne@wanadoo.fr">delattreanne@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:anne-delattre@chru-lille.fr">anne-delattre@chru-lille.fr</a> <a href="mailto:anne.delattre1@ac-lille.fr">anne.delattre1@ac-lille.fr</a>
Aide aux devoirs ITEP de Croix. <b>Contact : Chantal PARDOUX</b>	<a href="mailto:chantalpardoux@cmpecroix.org">chantalpardoux@cmpecroix.org</a>
Accompagnement scolaire, Maison de quartier Lille <u>Maternelle et primaire :</u> <b>Contact : Florian SAX</b> <u>Collège et lycée :</u> <b>Contact : Charlotte ROUVROY</b>	<a href="mailto:florian.sackx@mqvieuxlille.fr">florian.sackx@mqvieuxlille.fr</a>  <a href="mailto:charlotte.rouvroy@mqvieuxlille.fr">charlotte.rouvroy@mqvieuxlille.fr</a> <b>Secrétariat : 03 20 06 17 22</b>
Soutien scolaire 6ème, collège Saint Exupéry Roubaix. <b>Contact : Annie LEMAIRE</b>	<a href="mailto:annie.lemaire.stex@gmail.com">annie.lemaire.stex@gmail.com</a>

## Les écrits

- **Les sujets** vous sont envoyés chaque semestre (par mail). Merci de nous informer de vos problèmes de messagerie
  - Les écrits doivent nous être transmis au **plus tard** à la date qui vous sera précisée,
    - d'une part, en version **NUMERIQUE** à l'adresse suivante :  
[clepretre@ifp-npdc.fr](mailto:clepretre@ifp-npdc.fr)
    - d'autre part, en version **PAPIER** à l'adresse suivante : **Chantal LEPRETRE IFP-236 rue du faubourg de Roubaix 59041 LILLE Cedex**  
La correction peut vous être refusée en cas de retard trop important.
  - En 3<sup>ème</sup> année :
    - Si vous effectuez votre stage en mai ou juin, et que votre faculté vous demande une note en avril pour valider votre semestre 2, alors, un sujet complémentaire peut vous être transmis sur demande.  
**ATTENTION** : cet écrit ne vous dispense ni du stage, ni du rapport.

## Le fait religieux

L'IFP vous invite à suivre l'UE fait religieux lors de l'une des 3 années de prépro. Celle-ci doit permettre à chacun de mieux cerner les enjeux du religieux tant sur le plan culturel, que politique, éthique ou social. Cette UE de 24h est répartie sur les deux semestres. Les cours ont lieu à la faculté de théologie le **mardi de 18h à 20h**. Ils sont accessibles **gratuitement** à tout étudiant de l'IFP. Un écrit de réflexion clôture cette formation.  
NB : Le planning vous sera transmis en début d'année.

## L'attestation de fin de parcours

L'attestation de fin de parcours de prépro est remise, sur demande, aux étudiants à l'issue de leur formation.

## La certification

**Le certificat de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation** est un titre de l'UCL. Il est délivré aux étudiants de l'IFP, sous réserve qu'ils aient :

- Validé au moins les 2 dernières années du parcours d'accompagnement préprofessionnel de l'IFP
- Validé le module « fait religieux » proposé par l'IFP
- Effectué les différents stages correspondants à leur parcours préprofessionnel de l'IFP

Il couronne un parcours et symbolise un engagement dans la durée, mais il ne conditionne pas l'entrée en master. Il ne constitue pas un diplôme indispensable à l'entrée en fonction dans l'enseignement catholique.

## Émargements et absences

Une feuille d'émarginement est à signer à chaque séance d'accompagnement, y compris par les retardataires.

Merci de prévenir le secrétariat de l'IFP en cas d'absence lors d'accompagnement.

Merci de prévenir l'établissement et l'enseignant en cas d'absence lors de stage.

Merci de justifier vos absences par écrit (mail).

**Attention : les absences conditionnent la validation du parcours.**